

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 Août 2013**

Le Conseil Municipal de LA MENITRE s'est réuni le VINGT-NEUF AOUT DEUX MIL TREIZE, à VINGT HEURES TRENTE, sous la présidence de Monsieur Claude MAINGUY, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Claude MAINGUY - Patrice BENESEAU - Véronique CHOTARD - Pascal VIAU - Arnaud PANAGET- Philippe NICOLAS - Didier BOIGNE - Marie LEGENDRE - Mireille GALBRUN- Tony GOISLARD- Patrice ROBERT

ÉTAIT EXCUSÉ : Vincent FOURNERET

ÉTAIENT ABSENTS: Marie-Françoise LEBRETON (pouvoir à Mireille GALBRUN) - Philippe BOUVIER- Philippe DESCHAMPS - Cathy SAULNIER

Secrétaire de séance : Mireille GALBRUN

Le procès-verbal de la réunion du 27 Juin 2013 est adopté à l'unanimité

Projet de Baignade Naturelle

Il est fait un rappel de la décision du Conseil Municipal de poursuivre une réflexion sur la création d'une baignade naturelle.

Un projet de cahier des charges de la faisabilité d'implantation de cette baignade (éléments techniques, économiques et réglementaires tels que les choix du lieu d'implantation, qualité de l'eau, étude de marché...) a été établi en collaboration avec Le Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine. Il permettra de lancer une consultation des bureaux d'étude compétents.

Après en avoir débattu, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de lancer le projet par la consultation des bureaux d'étude dans le cadre d'un examen de la faisabilité d'implantation d'une baignade naturelle.

Le plan de financement de ce programme d'investissement est évalué comme suit

poste	Dépenses HT	Poste	Recettes
Etudes et Publications	50 000.00	Conseil Régional (NCR Pays d'Angers)	52 690.00
Maîtrise d'Œuvre	35 700.00		
Piscine Naturelle	187 500.00		
Bâtiment Vestiaires	110 000.00		
		Commune	330 510.00
TOTAL	383 200.00	TOTAL	383 200.00

Considérant ce plan de financement, les membres du Conseil Municipal . DECIDENT de solliciter une aide aussi élevée que possible auprès des organismes susceptibles d'aider au financement du projet (Région , Département...) et AUTORISENT le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Vente de l'ancien Parquet de la Salle Joseph PESSARD

L'ancien parquet, d'environ 850 m2, de la salle Joseph PESSARD est démonté afin d'installer le nouveau. Les conditions arrêtées lors du Conseil Municipal du 27 juin n'ont pas permis la vente. C'est pourquoi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de le vendre par lot de 50 m2 pour la somme de 100 € le lot.

Le Maire,

Claude MAINGUY